



Séparation couple pacsé avec enfant

Par **laurent**, le **04/02/2012** à **14:50**

Bonjour,

Je suis pacsé avec ma compagne, elle veut que l'on se sépare! Nous avons un bébé de 9 mois! Ma question est sur la garde du petit! Nous nous sommes arrangés tout les 2! C'est elle qui va le garder mais je pourrais l'avoir quand je veux et quand elle travaille. De plus ma mère est la nounou. Elle travaille sur poste en 12h de jour comme de nuit et week end compris.

Ceci étant on m'a dit que pour le moment c'était bien comme ça mais que le jour où elle en déciderait autrement moi je ne pourrais plus rien faire pour le voir aussi souvent! On m'a dit que je devais demander la garde alternée et que ceci étant fait on pourrait quand même s'arranger entre nous sur la garde! En fait j'ai peur que sur le long terme elle change d'avis et que je ne puisse plus avoir de recours pour voir mon petit.

Pouvez m'éclairer sur ces points merci dans l'attente de vos réponses!

Par **cocotte1003**, le **04/02/2012** à **17:55**

Bonjour, effectivement seule une décision de justice a à être respectée. donc vous vous mettez d'accord par écrit sur les modalités de visites, d'hébergement, de trajets, de pension..... et vous saisissez le juge aux affaires familiales du tribunal dont dépend le domicile de l'enfant qui entérinera vos décisions si elles sont dans l'intérêt de l'enfant. Vous n'avez pas besoin d'avocat et vous aurez ainsi la possibilité de faire respecter les choses s'il y a un jour problème, cordialement

Par **laurent**, le **05/02/2012 à 18:07**

Merci de votre réponse!

Donc je peut faire une demande de garde alternée?Est ce que cela est dur a obtenir?Pourrais je avoir des aides aussi?Moi j'ai un travail a horaire fixe puis ma mère sera la nounou!

Elle travail sur poste jour/nuit en 12h et aléatoire!

De plus elle a trouver un appartement 2 rue plus loin!

Dans l'attente de votre réponse merci.

Par **cocotte1003**, le **05/02/2012 à 18:15**

bonjour, vous pouvez vous mettre d'accord sur une alternée mais il faut vous mettre d'accord sur des jours bien définis par exemple semaine paire che maman: semaine impaire chez papa ou ou lundi mardi chez l'un le reste de la semaine chez l'autre puisque vous voulez un accord qui puisse etre respecter, cordialement